

N° 59 /PR/MSP/DS/P

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Loi N°60-36 du 26-II-60 portant constitution de la République du Dahomey ;
VU la Loi 59-16/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des emplois supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
VU le Décret N°III/PR/CAB du 15 Avril 1961 fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
VU les Nécessités du service ;
VU la Loi 59-28 du 15 Décembre 1959, approuvant la convention générale d'Assistance Technique en personnel intervenue le 21 Juillet 1959 ;
VU la Loi 59-28 du 15 Décembre 1959, portant approbation de la Convention annexe intervenue le 15 Septembre 1959 et relative à l'emploi des personnels militaires hors cadres dans les services publics de la République du Dahomey ;
SUR la proposition du Ministre de la Santé Publique de la Population et des Affaires Sociales ;
Le Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T E

ARTICLE 1er.- Monsieur le Médecin-Lieutenant DOURDIN Jacques Jean, Médecin du Centre d'Instruction de Pionniers à BEMBEREKE, est nommé, cumulativement avec ses fonctions actuelles, Médecin-Chef de la Circonscription Médicale de BEMBEREKE.

ARTICLE 2.- Les dépenses d'entretien de l'intéressé sont imputables au Budget du Fonds d'Aide et de Coopération.

ARTICLE 3.- Le présent décret sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.-

PAR LE PRESIDENT DE LA
REPUBLIQUE
LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE,

PORTO-NOVO, le 12 FEVRIER 1962.-
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

R. DEROUX

H. MAGA

AMPLIATIONS

ORIGINAL.....I	DP.....2	MFPT.....2	MSPAS.....I
JORD.....I	SF.....7	2° BUREAU ADM.I	PERSONNEL.....I
TRESOR.....I	CF.....I	MAC.....3	PR.....I
MF.B.....I	CD.....I	S/P. BEMBEREKE	CM BEMBEREKE..I
INTERESSE.....I	DOSSIER.....2	INFORMATION...I	ARCHIVES.....I
ASS.NATIONALE 8			